



1. But de la norme

On peut à l'aide de l'instrument "gabarit de contrôle" s'assurer en tout point de la voie, tant en courbe qu'en alignement, que le gabarit de libre passage est dégagé.

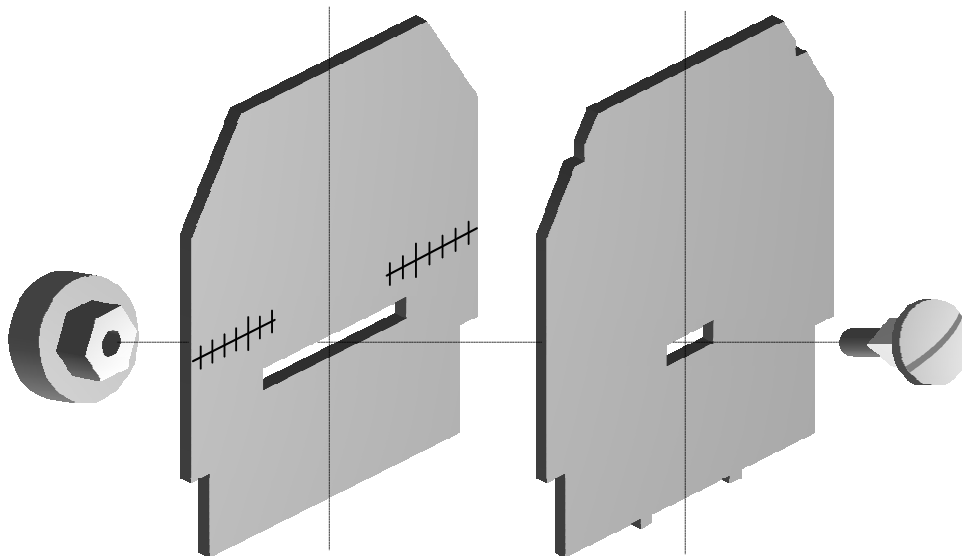
Le gabarit ne se prête qu'à la vérification du gabarit selon la NEM 102 jusqu'à l'édition 2017.

2. Forme et exécution du gabarit

L'instrument est constitué de deux plaques ayant pour l'essentiel le même contour qui reproduit le gabarit de libre passage défini par la NEM 102, sans toutefois la zone d'évolution des pantographes. Ces deux plaques peuvent glisser l'une contre l'autre dans le sens horizontal et être solidarisées dans la position relative voulue par serrage d'une vis à molette.

L'une des deux plaques possède au bas deux ergots pour sa mise en position sur la voie et présente dans les pans-coupés du haut deux encoches matérialisant la cote B4 du libre passage sous la caténaire.

L'autre plaque, réglable en déportement, présente deux échelles permettant d'ajuster sa position par lecture de la cote E voulue (NEM 103).



Le "gabarit de contrôle" doit être accompagné par son fabricant d'une notice d'emploi, où se trouvent reprises les principales indications des NEM 102 et 103.

Le calibre est fabriqué par la firme :

Sommerfeldt GmbH
Friedhofstraße 42
D-73110 Hattenhofen

Il peut être commandé chez les détaillants en modélisme sous le n° 100.